



RAPPORT

CONFIDENTIEL

APPROUVÉ

VERSION 1.0

CODE DU RESEAU D'INTERCONNEXION POUR LE MARCHÉ PANARABE DE L'ELECTRICITE

GLOSSAIRE ET DEFINITIONS

Numéro de subvention du Fonds arabe 06/2018

La reproduction partielle de ce document n'est admise que sur autorisation écrite du Fonds arabe ou de la Ligue des États arabes.

Nb de pages 25 **Nb de pages annexées** -

Date d'émission 22 mai 2020

Préparé par Fabio Riva, Stefano Mandelli, Flemming Christensen, Antonio Carrano, Carlo Sabelli

Vérifié par Daniele Canever

Approuvé par Bruno Cova

Table des matières

GD 1	TERMES ET DEFINITIONS.....	3
GD 2	SYMBOLES ET UNITES DE MESURE	24
GD 3	STRUCTURE DU CODE ET HIERARCHIE DES RUBRIQUES	25



GD 1 TERMES ET DEFINITIONS

Terme	Acronyme	Définition
Accord de confidentialité		a la signification qui lui a été attribuée au Chapitre GC 11 des Conditions générales.
Accord de participation		désigne l'accord par lequel les parties s'engagent à respecter les modalités d'attribution de la capacité de transfert entre zones telles que contenues dans les présentes Règles d'attribution.
Accord de raccordement		désigne un document détaillé, un pour chaque interconnexion internationale transfrontalière, lequel précise les accords en termes de gestion de l'interconnexion internationale elle-même.
Accord du marché panarabe de l'électricité ou Accord du PAEM		désigne l'accord régissant les aspects commerciaux du PAEM.
Accord général	GA	désigne l'accord entre les États membres définissant les objectifs du PAEM, les principes directeurs de développement du marché, de formation, des rôles et des responsabilités des institutions gouvernantes du PAEM.
ACE Période moyenne de passage à zéro		intervalle de temps moyen entre deux passages à zéro consécutifs de l'ACE d'une zone de réglage.
Acheteur		désigne un participant au PAEM qui achète de la capacité, de l'énergie ou un service de système dans le cadre d'un contrat bilatéral ou multilatéral.
Actions correctives		désigne les actions opérationnelles nécessaires pour éviter les effets en cascade après la survenue d'un aléa figurant sur la Liste des aléas.
Activation du réglage primaire		bande morte sur la fréquence nominale en dehors de laquelle le réglage primaire est activé
Activité opérationnelle du GRT		désigne les tâches en temps réel, périodiques et sur demande effectuées pour la planification de l'exploitation du réseau, les prévisions, l'exploitation et l'analyse, lesquelles nécessitent l'échange de données, ou partie de celles-ci, nécessaires pour effectuer correctement leur travail.
Adéquation		désigne la conception du système électrique pour répondre à tout moment à la consommation et aux besoins énergétiques des consommateurs, compte tenu des indisponibilités planifiées et/ou fortuites.
Aléa exceptionnel		a la signification attribuée au Paragraphe OC 3.3.3.4 du Code d'exploitation.
Aléa hors dimensionnement		a la signification attribuée au Paragraphe OC 3.3.3.5 du Code d'exploitation.
Aléa normal		a la signification attribuée au Paragraphe OC 3.3.3.3 du Code d'exploitation.
Allocation de capacité à terme		l'allocation de la capacité interzonale à long terme par le biais d'une enchère avant l'échéance journalière.
Allocation explicite		l'allocation de capacité de transfert entre zones uniquement, sans transfert d'énergie.
Analyse de sécurité dynamique	DSA	désigne les outils informatiques de simulation en ligne et hors ligne du comportement dynamique d'un système électrique. Ceux-ci comprennent la stabilité de l'angle, de la fréquence et de la tension, ainsi que l'analyse des enregistrements des synchrophaseurs.
Autorité de régulation nationale		désigne la personne responsable dans chaque État membre de la réglementation du secteur de l'électricité de cet État membre ; lorsqu'il existe une personne investie de responsabilités spécifiques pour cette réglementation, et dans tous les autres cas, le service gouvernemental d'un État membre ayant la responsabilité administrative du secteur de l'électricité.
Autres parties		universités, instituts de recherche, consultants, industriels, bureaux d'études, départements ou sociétés d'entreprises ou groupes verticalement intégrés n'ayant trait à l'activité opérationnelle du GRT.
Avis de contestation		a la signification qui lui a été attribuée au Chapitre GC 8 des Conditions générales.

Avis en réponse		a la signification qui lui a été attribuée au Chapitre GC 8 des Conditions générales.
Avis final de litige		a la signification qui lui a été attribuée au Chapitre GC 8 des Conditions générales.
Bande morte de la réponse à une variation de fréquence		désigne un intervalle utilisé <i>intentionnellement</i> pour empêcher la commande de fréquence de répondre.
Base de données centrale		a la signification qui lui a été attribuée à la Section PC 3.1 du Code de planification.
Base de données commune		désigne un référentiel d'informations communes fonctionnelles au processus de planification.
Base de données de comptage		désigne un système d'informations mis en place et entretenu par les GRT nationaux et le facilitateur de marché régional dans le but de stocker les données de comptage.
Base de données individuelle		désigne un référentiel d'informations individuelles fonctionnelles au processus de planification.
Bien-être socio-économique	SEW	désigne un paramètre représentant la potentialité de développer le commerce transfrontalier de manière compétitive au profit des consommateurs.
Bloc de réglage fréquence-puissance ou Bloc de réglage	Zone LFC ou CB	désigne une partie d'une zone synchrone ou une zone synchrone entière, physiquement délimitée par des points de mesure d'interconnexions avec d'autres blocs LFC, constituée d'une ou plusieurs zones LFC, exploitée par un ou plusieurs GRT remplissant leurs obligations en termes de LFC.
Bonnes pratiques d'utilisation		désigne toutes les pratiques, méthodes et actes mis en œuvre ou approuvés par une partie importante du secteur international des services d'électricité publics au cours de la période considérée, ou toutes les pratiques, méthodes et actes qui, dans l'exercice d'un jugement raisonnable à la lumière des faits connus au moment où la décision est prise, auraient pu permettre d'atteindre le résultat souhaité à un coût raisonnable et compatible avec les bonnes pratiques commerciales, la fiabilité, la sécurité et la rapidité. Ces bonnes pratiques d'utilisation ne sont pas destinées à se limiter aux pratiques, méthodes ou actes optimums à l'exclusion de tous les autres, mais plutôt à désigner l'ensemble de pratiques, méthodes ou actes acceptables et généralement acceptés au niveau international.
Bottom-up		désigne la stratégie de remise sous tension d'un ou plusieurs systèmes électriques en état de black-out, en gérant le processus avec des ressources internes dès le démarrage autonome et en comptant sur les capacités de régulation des ressources internes.
Calendrier du programme de compensation		désigne un programme représentant l'échange d'électricité des GRT en relation avec un programme de compensation.
Capacité de démarrage autonome		désigne la capacité d'une installation de production d'électricité à démarrer sans alimentation électrique extérieure pour l'alimentation d'une partie définie du réseau de transport.
Capacité de transfert		désigne, de façon générale, un échange [MW] programmé entre deux zones de réglage.
Capacité de transfert réservée		capacité de transport d'une interconnexion financée par un État membre sur laquelle s'applique un contrat bilatéral de transfert d'énergie. L'ARC panarabe, selon le développement du PAEM, définira un moment auquel ce droit de transmission prendra fin et définira la rémunération des actifs vis-à-vis du propriétaire de l'installation pour l'utilisation sur le marché.
Capacité déjà allouée	AAC	désigne le montant total [MW] des droits de transport alloués, qu'il s'agisse de programmes de capacité ou d'échange, selon les modalités d'allocation.
Capacité d'interconnexion		désigne la capacité d'un système électrique à maximiser les transferts d'énergie. Ceci est possible grâce aux systèmes CAHT, aux systèmes CCHT, aux systèmes de protection améliorés et aux processus.

Capacité disponible de transfert	ATC	désigne la part de NTC [MW] restant disponible après chaque phase du processus d'attribution pour une activité commerciale ultérieure.
Capacité nette de transfert	NTC	désigne l'échange maximum [MW] programmé entre deux zones de réglage compatibles avec les normes de sécurité applicables dans les deux zones et compte tenu des incertitudes techniques sur les états futurs des systèmes électriques interconnectés. Elle est calculée en tant que capacité totale de transfert moins la marge de fiabilité de transport.
Capacité totale de transfert	TTC	désigne l'échange maximum [MW] programmé entre deux zones de réglage compatible avec les normes de sécurité d'exploitation applicables à chaque système électrique, si les conditions futures du réseau, les modèles de production et de charge ou consommation sont parfaitement connus à l'avance.
Cas de base		désigne un ensemble de données, communes à tous les États membres, utilisées pour l'analyse du réseau de transport et nécessaires pour simuler les échanges d'électricité transfrontaliers. Cet ensemble de données comprend, pour un point temporel donné, les conditions d'exploitation attendues de l'ensemble du système électrique, avec le modèle de réseau et les données d'entrée décrivant les modèles de charge ou consommation et de production prévus, et la topologie du réseau, durant l'étude (annuelle, hebdomadaire et quotidienne).
Cas de base d'échange	BCE	désigne la valeur de la transaction initiale selon le cas de base.
Centre de contrôle national		ensemble d'installations destinées au contrôle et à l'exploitation d'un réseau ou d'un utilisateur du système électrique (autre qu'une installation de production d'électricité).
Cessionnaire		a la signification lui a été attribuée SDC 3.7.2
Charge ou Consommation		désigne le débit auquel l'énergie électrique doit être livrée à une installation ou partie de celle-ci, généralement exprimé en kilowatts ou mégawatts, à un instant donné ou en moyenne sur tout intervalle de temps désigné.
Clusters		désigne un groupe d'investissements à envisager pour atteindre un objectif donné. Le regroupement est recommandé lorsque : <ol style="list-style-type: none"> 1. les investissements sont effectués dans une même zone ou le long du même couloir de transport ; 2. il permet d'atteindre un objectif mesurable commun ; 3. ses membres appartiennent à un plan général pour cette zone de couloir.
Code		désigne chaque partie individuelle des codes composant le Code de réseau arabe.
Code de comptage	MC	désigne le code qui doit à la fois définir des principes communs et spécifier des critères techniques et de conception minimums, outre établir les règles de base concernant la collecte de données applicables aux GRT et aux autres participants du PAEM.
Code de planification	PC	désigne le code définissant et régulant le processus de planification à long terme des interconnexions internationales du système électrique du PAEM.
Code de programmation et de dispatching	SDC	désigne le code qui définit et réglemente le processus de détermination conjointe de la capacité totale de transfert (TTC) et de la capacité nette de transfert (NTC) sur des bases annuelles, mensuelles et quotidiennes entre les États membres.
Code de raccordement	CC	désigne le code visant à régir les conditions techniques d'accès des installations de production d'électricité et des systèmes CCHT aux réseaux de transport des États membres. L'objectif est de promouvoir le bon fonctionnement et la sécurité du système électrique du PAEM.
Code de réseau arabe ou Code de réseau d'interconnexion arabe	Code	désigne les modalités techniques de planification et de fonctionnement du PAEM. Les termes « Code de réseau arabe » et « Code de réseau d'interconnexion arabe » sont équivalents.
Code de réseau national		désigne les procédures techniques de planification et d'exploitation de chaque système électrique des États membres.

Code de réseau régional		désigne les procédures techniques de planification et d'exploitation d'un ensemble de systèmes électriques des États membres.
Code d'échange de données	DEC	désigne le code définissant les principes et réglementant l'échange de données.
Code d'exploitation	OC	désigne le code visant à définir et à régir les règles de supervision et de contrôle des interconnexions internationales dans la région panarabe. Il ne traite pas de l'opération physique des systèmes électriques (ex : la commutation) ni de l'administration des actifs. Le terme « exploitation fonctionnelle » ou tout simplement « exploitation » fait référence au champ d'application du Code d'exploitation. Le terme « exploitation » est défini en conséquence.
Code d'identification de l'accord de capacité	CAI	désigne un code unique attribué à chaque droit de transport physique par l'outil d'enchère lors de l'enchère. Le code d'identification est également utilisé lorsque l'utilisation des droits de transport physique est au nom des GRT.
Code d'identification énergétique	EIC	désigne un code de caractère utilisé au sein du PAEM et identifiant les parties dans le système commercial transfrontalier.
Codes de pratique		désigne un document venant compléter les lois et règlements avec des conseils pratiques détaillés sur la manière de se conformer aux obligations légales contraignantes, à moins qu'une alternative avec solution présentant la même efficacité ou même meilleure ne soit en place. Il est recommandé que les Codes de pratique élaborés et approuvés en commun soient élaborés et soutenus par tous les États membres du PAEM.
Comité consultatif et de régulation panarabe	ARC panarabe	désigne l'entité chargée d'assurer la surveillance consultative et réglementaire du PAEM.
Comité des GRT arabes		désigne l'entité responsable de la coordination et de la coopération entre les GRT nationaux, les facilitateurs de marché nationaux, les GRT/facilitateurs de marché régionaux et le facilitateur de marché régional, et autres responsabilités telles que décrites à la Section 3.5 de l'Accord général.
Comitologie		désigne le processus mis en place pour favoriser au maximum le consensus dans les décisions d'intérêt en commun.
Compte d'affaires		désigne un compte de dépôt dédié ouvert par le facilitateur de marché régional auprès de l'institution financière sélectionnée par le facilitateur de marché régional au nom du facilitateur de marché régional, lequel ne peut être utilisé pour les paiements par le participant enregistré.
Compteur		désigne un appareil qui mesure ou, dans le cas de compteur de vérification, calcule et enregistre l'énergie active, l'énergie réactive ou les deux et est réputé inclure l'enregistreur de données mais exclure les transformateurs de mesure. Le terme comptage et ses dérivés sont définis en conséquence.
Compteur de vérification		désigne un compteur utilisé pour la validation et l'estimation à des fins de règlement conformément au processus de validation, estimation et édition.
Compteur principal		désigne le compteur qui doit être différencié du compteur de vérification.
Congestion		désigne une situation se produisant sur un réseau de transport lorsque les flux sur les lignes de transport et les équipements dépassent la capacité de transfert.
Conseil ministériel ou Conseil ministériel arabe de l'électricité		comprend les ministres responsables de l'électricité dans les pays arabes ayant l'autorité d'approbation finale sur la plupart des aspects du PAEM
Contestation		a la signification qui lui a été attribuée au Chapitre GC 8 des Conditions générales.
Contrat bilatéral		désigne un accord entre deux participants au PAEM pour échanger une quantité spécifiée de capacité de transfert, d'énergie ou de service de système à des prix déterminé par les parties à l'accord.
Contrat multilatéral		désigne un accord entre plus de deux participants au PAEM pour échanger une quantité spécifiée de capacité, d'énergie ou de service de système à des prix déterminé par les parties à l'accord.
Coordinateur de bloc		a la signification attribuée au Paragraphe SDC 4.1.1.8 du Code de programmation et de dispatching.

Coordination des indisponibilités ou Coordination des pannes		il s'agit d'un sous-processus du Processus de planification de l'exploitation. Autrement dit, il s'agit d'un processus structuré de coordination inter-GRT visant à synchroniser l'indisponibilité proposée et à optimiser le temps et la durée d'une indisponibilité.
Coordonnateur de l'adéquation de la zone synchrone		GRT élu pour chaque zone synchrone en tant que coordonnateur de zone pour la planification d'une zone synchrone.
Coordonnateur de planification de zone	ACOP	membres du GRT élus pour chaque zone synchrone agissant en tant que coordinateur de programmation de la zone synchrone concernée.
Courant alternatif	AC	désigne le courant électrique qui est une fonction périodique du temps avec composante directe nulle ou, par extension, composante directe
Courant continu	DC	signifie le courant électrique indépendant du temps ou, par extension, courant périodique dont la composante continue est d'importance primordiale
Courant de court-circuit ou Puissance de court-circuit		désigne le courant/la puissance maximum qu'un réseau peut fournir à un équipement présentant un défaut. Valeur exprimée en MVA, ou en kA effectifs pour une tension de service donnée.
Courant maximal du système CCHT		désigne le courant de phase le plus élevé, associé à un point d'exploitation à l'intérieur du profil U-Q/Pmax de la station de conversion CCHT à la puissance active continue maximale à laquelle un système CCHT peut échanger avec le réseau de transport à chaque point de raccordement comme convenu entre le GRT national concerné et le propriétaire du système CCHT.
Date de début du processus de planification	PPSD	date à laquelle le processus de planification commence officiellement.
Déclaration de planification		désigne une déclaration énonçant le plan d'expansion indicatif pour la production et le transport, incluant les marges de réserve.
Délai de restauration de la fréquence		désigne le délai maximum prévu après la survenue d'un déséquilibre (inférieur ou égal à l'incident de référence) au cours duquel la fréquence du système revient à la plage de fréquence standard.
Délai de rétablissement de la fréquence		désigne le délai maximum prévu après la survenue d'un déséquilibre (inférieur ou égal à l'incident de référence) au cours duquel la fréquence du système revient à l'écart maximal de fréquence en régime permanent.
Délestage		désigne, de façon générale, l'action de couper l'approvisionnement en électricité des installations de consommation, incluant l'UfLS, l'UVLD et le délestage manuel.
Délestage de charge sur fréquence basse	UfLS	désigne une pratique adoptée pour délester des charges via les relais entraînés par la fréquence ou ses dérivés.
Délestage de charge sur tension basse	UVLS	désigne une mesure de sécurité destinée à empêcher toute chute grave généralisée de tension en cas de déficit grave des réserves de puissance réactive locale ou à l'échelle du système.
Dispositif électronique intelligent	IED	désigne un dispositif conçu et construit selon une technologie numérique.
Dispositifs de protection spéciaux	WAPS	désigne un système de protection adopté pour protéger un système électrique contre une coupure de courant partielle ou totale ou une baisse de tension, dans des cas d'exploitation où aucun équipement n'est défectueux ou exploité en dehors de ses limites. Cette situation peut survenir après l'élimination d'une perturbation très sévère en cas d'exploitation sous contrainte ou après une période de croissance extrême de la charge.
Distorsion harmonique totale	THD	désigne le rapport de la valeur efficace du contenu harmonique à la valeur efficace de la composante fondamentale ou de la composante fondamentale de référence d'une grandeur alternative.
Document de droits		désigne un document contenant les informations sur le montant maximum de droits de transport physiques alloués pouvant être nominés par un participant enregistré par frontière de zone d'appel d'offres par jour, par heure et par direction, en tenant compte du volume de droits de transport à long terme initialement acquis, des transferts et retours ultérieurs, ainsi que de toute

		réduction des effectifs éventuelle survenue avant l'émission dudit document de droits.
Document de règlement d'exploitation		désigne un règlement convenu et signé entre un propriétaire d'installation et le GRT concerné afin de définir les responsabilités respectives dans le cadre de l'exploitation et du contrôle des parties fonctionnelles du réseau pertinent.
Document d'échange de zone de programmation	SAX	désigne l'ensemble de données représentant l'échange d'énergie convenu entre deux GRT. Le document est la base du processus de vérification. Le document suivant relatif à l'échange de programme externe du GRT net agrégé entre deux zones de programmation
Dollar		désigne la monnaie légale des États-Unis d'Amérique.
Donnée opérationnelle		désigne des instantanés, des ensembles de données de référence, des données LFC, des données de contrôle de la fréquence, des données de campagne de mesure de la fréquence, des données sur les échanges d'énergie ainsi que des mesures en temps réel.
Données de comptage		désigne les quantités électriques mesurées et enregistrées par un équipement de comptage.
Données du PAEM		données utilisées pour les besoins d'échange de données, appartenant soit à un GRT, soit à un groupement de GRT, soit au PAEM.
Données hors PAEM		désigne les données appartenant soit à un GRT hors PAEM, soit à un non-GRT.
Droit de transport à long terme		désigne un droit physique de transport ou un droit financier de transport acquis dans le cadre de l'allocation de capacité à terme.
Droit financier de transport	FTR	un type de droit de Transport à long terme est soit : <ol style="list-style-type: none"> 1. Un droit permettant à son titulaire de recevoir, ou obligeant son titulaire à payer, une rémunération financière basée sur les résultats du marché entre deux zones d'appel d'offres pendant une période déterminée dans une direction déterminée. 2. Un droit permettant à son titulaire de recevoir une rémunération financière basée sur les résultats du marché entre deux zones d'appel d'offres pendant une période donnée dans une direction déterminée.
Droits de transport physique		droit permettant à son détenteur de transférer physiquement un certain volume d'électricité dans une certaine période entre deux zones d'appel d'offres dans une direction spécifique.
Écart de réglage de la puissance		signifie, lorsqu'il est fait référence à une zone de réglage/bloc de réglage, l'écart de puissance total de cette zone en exploitation interconnectée, calculée comme la différence entre le flux total de puissance active de la ligne de raccordement (somme de toutes les mesures associées) et le programme de réglage (somme des tous les programmes d'échange connexes et programmes de compensation).
Écart de réglage de zone	ACE	la somme de l'écart de réglage de puissance (ΔP), c'est-à-dire la différence en temps réel entre la valeur d'échange de puissance réelle et mesurée en temps réel (P) et le programme de réglage (P0) d'une zone LFC spécifique ou bloc LFC et l'écart de réglage de fréquence ($K * \Delta f$), c'est-à-dire le produit du facteur K et de l'écart de fréquence de la zone LFC ou bloc LFC donné(e), où l'écart de réglage de zone est égal à $\Delta P + K * \Delta f$.
Écart involontaire		signifie, pour chaque échange d'énergie ayant eu lieu dans un intervalle de temps donné entre une zone pertinente et sa zone synchrone ou entre une zone pertinente et une autre zone pertinente dans une zone synchrone différente, la différence entre l'échange d'énergie mesuré réel et l'échange d'énergie programmé, ainsi que tous les écarts intentionnels par rapport à cette programmation.
Écart maximal de fréquence en régime permanent		désigne l'écart de fréquence maximal attendu après l'apparition d'un déséquilibre égal ou inférieur à l'incident de référence auquel la fréquence de système est conçue pour être stabilisée.

Écart maximal de fréquence instantané		désigne l'écart de fréquence instantané absolu maximum attendu après la survenue d'un déséquilibre égal ou inférieur à l'incident de référence, au-delà duquel des mesures d'urgence sont activées.
Échange de données		désigne la livraison et la réception de données entre au moins deux parties.
Échange de données bilatéral		échange de données entre deux parties uniquement.
Échange de données en temps réel		désigne l'échange de données décrivant une situation actuelle dans le système, effectué également sur demande, par exemple après un changement d'état ou de valeur.
Échange de données externe		échange de données, impliquant un non-GRT ou un GRT hors PAEM.
Échange de données multilatéral		désigne un échange de données entre plus de deux parties.
Échange de données sur demande		Échange de données généralement effectué pour soutenir une analyse ou un rapport unique sur des aspects d'exploitation ou de sécurité.
Échange périodique de données		échange de données effectué sur une base périodique (ex : horaire, quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, annuelle ou saisonnière).
Enchère		désigne le processus par lequel la capacité interzonale à long terme est offerte et allouée aux participants PAEM qui soumettent des offres.
Énergie de régulation globale de réseau ou Énergie de régulation		désigne l'énergie réglante de réseau, y compris toute contribution (réglage primaire de toute la flotte de production, autoréglage de la charge).
Énergie non distribuée	EENS	énergie totale annuelle non desservie en raison de défaillances du système électrique et/ou d'un manque de puissance nominale.
Energie réglante de réseau		désigne un déséquilibre en MW nécessaire pour entraîner un changement de fréquence de 1 Hz autour de la fréquence nominale.
Energie réglante minimale de réseau		désigne l'énergie réglante de réseau minimale d'une zone.
Énergie réglante moyenne de réseau		énergie réglante de réseau calculée en moyenne sur une période de validité donnée.
Enregistreur de données		désigne un dispositif conçu pour lire et de conserver des données jusqu'à ce que ces données soient collectées.
Entité de coordination régionale	RCE	désigne une entité agréée au sein d'un ensemble de GRT et chargée de coordonner l'exploitation selon les règles et pratiques adoptées par les GRT dudit ensemble. Le GRT régional/facilitateur de marché pourrait jouer ce rôle.
Équilibrage		désigne l'acte de maintenir un équilibre entre la demande et l'offre d'électricité d'un instant à l'autre.
Équipement de comptage		désigne tout appareil utilisé pour mesurer des quantités électriques et comprend le système de communication permettant le transfert des données de comptage au réseau de télécommunication par lequel les données de comptage sont transférées à l'interface de communication de la Base de données de comptage. Cela comprend le compteur, le transformateur de courant, le transformateur de tension et les installations.
Espérance de défaillance de charge	LOLE	désigne, pour une zone de réglage d'un GRT, le nombre de jours par an où la capacité source disponible est insuffisante pour desservir la charge.
Estimateur d'état		désigne une application informatique permettant de reconstruire des mesures à distance manquantes plausibles à partir du terrain.
État d'alerte		a la signification qui lui a été attribuée à l'Article OC 3.3.4 du Code d'exploitation.
État de panne généralisée (black-out)		a la signification qui lui a été attribuée à l'Article OC 3.3.4 du Code d'exploitation.
État du réseau		désigne l'ensemble des valeurs de tension, de courant, de fréquence et d'autres paramètres caractérisant la qualité de l'exploitation de toute installation reliée au réseau de transport dans une même zone synchrone.

État d'un projet		désigne un terme générique pour indiquer le niveau de maturité d'un projet pour évaluer la distance jusqu'à sa mise en œuvre. C'est-à-dire : <ol style="list-style-type: none"> 1. à l'étude ; 2. prévu, mais pas encore autorisé ; 3. habilitant ; 4. en construction ; 5. mis en service ; 6. annulé.
État d'urgence		désigne tout état anormal du système nécessitant une action corrective afin d'empêcher ou de limiter la perte de fourniture d'un réseau de transport ou de production susceptible de nuire à la fiabilité du système électrique.
État membre interconnecté		désigne un État membre relié directement ou indirectement, ou ayant un raccordement en construction en direction d'un autre État membre du PAEM.
État normal		désigne une situation dans laquelle le système électrique se trouve dans les limites de sécurité d'exploitation dans la situation N et face à la survenue de tout aléa figurant dans la Liste des aléas, compte tenu de l'effet des actions correctives disponibles.
États membres		désigne tous les États arabes signataires de l'Accord général et participant au PAEM.
Étude saisonnière régionale		a la signification qui lui a été attribuée à l'Article OC 2.10.6 du Code d'exploitation.
Euro		désigne la monnaie officielle de l'Union européenne.
Évaluations de l'adéquation		a la signification attribuée à la Section OC 2.7 du Code d'exploitation.
Évènement de force majeure		désigne, en rapport avec une personne, tout évènement ou circonstance, ou série de circonstances, (i) échappant au contrôle raisonnable de la personne, (ii) nuisant à l'exécution par la personne de ses obligations en vertu du présent Accord général, et (iii) dont les effets néfastes n'auraient pas pu être prévus et évités, surmontés, corrigés ou atténués totalement ou partiellement par la personne concernée par exercice de la diligence et de soins raisonnables, et peuvent inclure, de façon non-exhaustive, des actes de guerre (déclarée ou non), invasion, conflit armé ou acte d'un ennemi étranger, blocus, embargo, révolution, émeute, insurrection, désobéissance ou troubles civils, vandalisme ou acte de terrorisme, grèves, fermetures, pratiques de travail restrictives ou autres troubles du travail, arrêt ou restrictions illégales par les gouvernements ou les agences ou autorités gouvernementales, administratives ou réglementaires, ordonnances, règlements ou restrictions imposés par les gouvernements ou les agences ou autorités gouvernementales, administratives ou réglementaires, à moins qu'il ne s'agisse du résultat d'une violation par la personne d'un permis, d'une licence ou d'une autre autorisation ou de toute loi applicable, sans oublier les actes de nature extrêmes, y compris la foudre, le tremblement de terre, le feu, les inondations, les glissements de terrain, les pluies inhabituellement fortes ou prolongées ou le manque d'eau résultant de problèmes météorologiques ou environnementaux, à condition toutefois, pour plus de certitude, que le manque, l'insuffisance ou la non-disponibilité des fonds ne constitue pas un cas de force majeure.
Exploitation ou opération physique		désigne la partie de l'exploitation qui atteint les performances de commutation et de maintenance, ainsi que toutes les activités nécessitant un contact plus étroit avec les actifs.
Facilitateur de marché national		désigne la personne désignée par un État membre pour exercer des fonctions d'exploitation et de gestion du marché d'électricité national.
Facilitateur de marché régional ou Facilitateur de marché du PAEM		désigne l'entité formée pour assumer le rôle de facilitateur du marché assuré par les facilitateurs de marché nationaux pour l'ensemble du PAEM. La décision et le calendrier de formation de cette entité seront approuvés par le Conseil ministériel sur la base

		d'une recommandation déposée par le Comité des GRT arabes et examinée par l'ARC panarabe.
Facteur de contribution	c_i	facteur permettant de déterminer la part de la réserve primaire à laquelle une zone de réglage doit contribuer par rapport à la quantité totale nécessaire dans la zone synchrone à laquelle appartient la zone de réglage. Est calculé comme le rapport entre l'énergie produite dans une zone de réglage et l'énergie totale produite dans la zone synchrone.
Facteur-K	K_i	désigne un facteur utilisé pour calculer la composante de biais de fréquence de l'ACE d'une zone LFC ou d'un bloc LFC.
Garantie bancaire		désigne une lettre de crédit stand-by inconditionnelle et irrévocable ou une lettre de garantie émise par une banque.
GCC		signifie que les pays du Conseil de coopération du Golfe sont l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Koweït, le Qatar, les Émirats arabes unis et Oman.
GCCIA		désigne les autorités d'interconnexion du GCC.
Gestion continue de la conformité	CMP	désigne un processus inter-GRT, inspiré du processus d'assurance qualité garantissant qu'une activité est conforme aux prescriptions du Code d'exploitation.
Gestionnaire d'un réseau de distribution	GRD	désigne la personne désignée par un ou plusieurs États membres chargée d'exécuter les opérations sur le réseau de distribution.
Gestionnaire de réseau de transport	GRT	désigne la personne désignée par un ou plusieurs États membres pour effectuer les opérations sur le(s) réseau(x) de transport, la répartition sur les systèmes électriques concernés et l'interconnexion internationale à n'importe quel niveau de tension. Sauf indication contraire, les termes font référence à un GRT « national ».
Groupe de surveillance du marché		désigne le comité établi par l'ARC panarabe au sein du secrétariat du marché pour surveiller l'exploitation du PAEM.
Groupe de travail		désigne un WG1 ou WG2 ou WG3 ou WG4 générique, ou tous. Les groupes de travail de l'OC et du PC ne sont pas des organisations obligatoires, mais visent à décrire un flux de travail homogène permettant de gérer efficacement l'interconnexion internationale.
Groupe de zone	AG	groupe sous la coordination du WG4, chargé de réaliser des études de marché et autres activités inhérentes à une zone synchrone.
Groupe d'experts	EG	désigne le groupe sous la coordination du WG4, chargé de réaliser des études de marché centralisées.
Groupe régional		désigne un groupe de GRT établi de manière temporaire ou permanente pour traiter de l'application des questions techniques générales aux politiques et pratiques régionales.
GRT hors PAEM		désigne un GRT non membre du PAEM.
GRT régional/Facilitateur de marché		désigne la personne désignée par deux ou plusieurs propriétaires d'installations d'interconnexion pour procéder à l'exploitation du réseau de transport, s'occuper de la gestion du marché ou de toute autre fonction (sans préjudice des rôles et responsabilités des institutions gouvernantes du PAEM) mandatée par les propriétaires concernés de ces installations, pour une partie du réseau de transport traversant deux États membres ou plus.
Incident de référence		désigne l'écart de puissance maximum par étapes entre la production et la demande dans une zone synchrone, dans le sens positif et négatif.
Indicateur de performance clé	KPI	désigne un indice défini par convention permettant de mesurer une performance donnée.
Indisponibilité		désigne la mise hors service d'un équipement, l'indisponibilité pour la connexion d'un équipement ou le déclassement temporaire, la restriction d'utilisation ou la réduction des performances d'un équipement pour quelque raison que ce soit, y compris, de façon non-exhaustive, l'autorisation à effectuer des inspections, des essais ou des réparations sur l'équipement, ainsi qu'une indisponibilité planifiée et une indisponibilité fortuite.
Indisponibilité fortuite		désigne une condition d'arrêt d'une centrale électrique, d'une ligne de transport ou d'une ligne de distribution lorsqu'une unité de production n'est pas disponible pour générer de l'électricité en raison d'une panne imprévue.

Indisponibilités planifiées		désigne une indisponibilité planifiée et intentionnelle.
Inertie synthétique		désigne l'installation électronique fournie par une unité de production d'électricité à onduleur ou un système CCHT, pour remplacer l'effet de l'inertie physique d'une unité de production d'électricité synchrone.
Informations		le terme inclut, de façon non-exhaustive, les données techniques, financières, commerciales et opérationnelles, sous quelque forme que ce soit (écrite, électronique ou par tout autre moyen) liées à une activité opérationnelle du spécifique du GRT.
Informations communes		ensemble de données issues de la fusion ou de l'agrégation des informations individuelles partagées et de toutes les données dérivées.
Informations confidentielles ou Données confidentielles		désigne toute information acquise par un État membre ayant trait à l'activité, les finances, le patrimoine ou les affaires d'un autre État membre tel que plus précisément défini au Chapitre 10 de l'Accord général.
Informations individuelles		désigne les données appartenant à un GRT.
Injection rapide de courant sur défaut		désigne un courant injecté par une unité de production d'électricité à onduleur ou un système CCHT pendant et après une déviation de tension provoquée par une défaillance électrique, dans le but d'identifier un défaut grâce aux systèmes de protection du réseau de transport au stade initial dudit défaut, prenant en charge le maintien de la tension du système à un stade ultérieur du défaut et une reconstitution de la tension du système après élimination du défaut.
Insensibilité de la réponse à une variation de la fréquence		désigne la caractéristique du système de contrôle spécifié comme la plus petite amplitude absolue de changement de la fréquence ou du signal d'entrée pouvant être détectée par la mesure et entraînant un changement de puissance de sortie ou de signal de sortie. Cet intervalle est une caractéristique technologique inhérente au système de contrôle et, contrairement à la bande morte de la réponse à une variation de fréquence, <i>n'est pas intentionnel</i> .
Installation		désigne une installation de production d'électricité, une installation de consommation, un réseau, un système CCHT ou tout autre équipement composant ou faisant partie du système électrique du PAEM.
Installation de consommation ou Installation de charge		désigne une installation qui consomme de l'énergie électrique et qui est connectée à un ou plusieurs points de raccordement au réseau de transport. Un réseau de distribution et/ou des fournitures auxiliaires d'une unité de production d'électricité ne constituent pas une installation de consommation.
Installation de production d'électricité		désigne une installation convertissant l'énergie primaire en énergie électrique et qui comporte une ou plusieurs unités de production reliées à un réseau à un ou plusieurs points de raccordement.
Institutions dirigeantes		désigne le facilitateur de marché régional, les GRT nationaux, le Comité des GRT arabes et l'ARC panarabe.
Institutions gouvernantes du PAEM		désigne le facilitateur de marché régional, le comité des GRT arabes et l'ARC panarabe.
Interconnexion internationale		désigne une ligne de transmission (et les installations de transmission de support) ou un système CCHT ou autres ouvrages électriques qui traversent une frontière internationale pour échanger de l'électricité.
Interface homme-machine	HMI	désigne l'interface utilisateur qui relie un opérateur physique au contrôleur d'un système industriel.
Isolement		désigne la déconnexion d'une installation du réseau de transport, laquelle doit être exploitée, conservée et effacée conformément aux précautions de sécurité adoptées en conformité avec le code en vigueur vis-à-vis du GRT concerné.
Lien CCHT		désigne la ligne aérienne du système CCHT.

Ligne marchande		désigne une ligne d'interconnexion internationale financée par une partie différente des États membres/GRT dans lesquels cette infrastructure est installée et construite pour accroître la concurrence sur le marché. L'utilisation de cette capacité de transport se fera conformément à la législation en vigueur.
Ligue des États arabes	LAS	désigne la Ligue des États arabes.
Limite de crédit		désigne le montant des garanties financières qui peuvent être utilisées pour couvrir toute soumission d'offre lors d'enchères ultérieures et non utilisées pour les obligations de paiement en cours.
Limite opérationnelle		désigne l'ensemble des valeurs maximums et minimums de tension, de courant, de fréquence et d'autres paramètres caractérisant la qualité de l'exploitation de toute installation connectée au réseau de transport.
Liste des aléas		la liste des aléas (outages) à simuler afin de tester la conformité avec le SoO et d'évaluer la sécurité N-1. Il s'agit, plus précisément, de la liste des ouvrages du réseau pertinent ou des unités de production d'électricité ou des installations de consommation concernés dont l'indisponibilité à un moment donné ne devrait pas provoquer d'effets en cascade si les contre-mesures envisagées comme actions correctives sont appliquées.
Localisateur de défaut		désigne un dispositif permettant de localiser la distance d'un court-circuit à partir de l'extrémité d'une ligne du réseau de transport.
MAGHREB		désigne les États membres situés dans la partie occidentale de la région panarabe : Maroc, Algérie, Libye, Tunisie et Mauritanie.
Maintenance corrective		désigne les interventions de maintenance non planifiées nécessaires pour corriger ou optimiser le comportement d'un équipement, comme les interventions de réparation face à des pannes imprévues.
Maintenance planifiée préventive		signifie les interventions de maintenance visant à maintenir des niveaux de fiabilité adéquats. Elle comprend principalement la maintenance périodique selon les instructions des fabricants et les interventions de maintenance prescrites par la législation applicable, lesquelles peuvent être planifiées à l'avance.
Marché panarabe de l'électricité	PAEM	désigne le marché régional de l'électricité réglementé par les documents de gouvernance, tel que spécifié dans le GA.
Marge de fiabilité	TRM	désigne la quantité de TTC nécessaire pour s'assurer que le réseau de transport interconnecté soit sécurisé dans une plage d'incertitudes raisonnable et dans les conditions du système.
MASHREQ		désigne les États membres situés dans la partie orientale de la région panarabe, en Asie occidentale et dans l'est de l'Afrique du Nord, à savoir : Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Palestine, Syrie.
Meilleur effort		désigne, pour toute action devant être entreprise, tentée ou prise par une partie, tous les efforts nécessaires qu'une personne prudente ferait ou devrait faire pour protéger ses propres intérêts, y compris les intérêts commerciaux, compte tenu des conditions affectant une telle action, le délai de préavis pour agir, la reconnaissance de la nécessité d'agir, la durée et le type de l'action, l'environnement concurrentiel dans lequel une telle action se produit, et les avantages, coûts et risques prévus pour la partie tenue d'entreprendre une telle action ; tout cela à condition toutefois que les meilleurs efforts soient toujours interprétés comme prenant en considération les droits et obligations des parties en vertu du présent Code, de l'Accord général et de l'Accord du PAEM.
Méthodologie de planification		désigne un ensemble de règles convenues pour la réalisation des activités de planification dans la région panarabe, dont le résultat final est le Plan directeur.
Mise à la terre		désigne l'application d'une liaison solide entre une installation, préalablement isolée, et le sol à exploiter, à maintenir et à nettoyer selon les précautions de sécurité adoptées conformément au code en vigueur vis-à-vis du GRT concerné.
Mode de réglage restreint à la sous-fréquence	LFSM-U	désigne une unité de production d'électricité ou un mode d'exploitation du système CCHT qui entraînera une augmentation

		de rendement de la puissance active face à un changement de fréquence du système au-dessus d'une certaine valeur.
Mode de réglage restreint à la surfréquence	LFSM-O	désigne une unité de production d'électricité ou un mode d'exploitation du système CCHT qui entraînera une réduction de rendement de la puissance active face à un changement de fréquence du système au-dessus d'une certaine valeur.
Mode de sensibilité à la fréquence	FSM	désigne le mode d'exploitation d'une unité de production d'électricité ou d'un système CCHT dans lequel la puissance de sortie active change en réponse à un changement de fréquence du système, afin de faciliter le rétablissement de la fréquence cible.
Modèle de réseau		désigne un modèle mathématique décrivant les nœuds physiques et les éléments de connexion avec les tensions associées, les injections d'angles aux nœuds dont les valeurs sont cohérentes avec les contraintes physiques du réseau de transport.
Modèle de réseaux communs		fusion des modèles de réseau individuels d'une manière compatible avec les lignes de raccordement cohérente avec les transferts d'énergie transfrontaliers.
Modèles de réseau individuel		désigne un modèle mathématique d'un réseau de transport au format de flux de charge, où les transferts d'énergie transfrontaliers sont représentés comme des réseaux équivalents. Individuel signifie limité à une seule zone de réglage.
Nomination		désigne les données concernant un contrat bilatéral qu'un vendeur ou un acheteur fournit au facilitateur de marché régional à des fins d'expédition et de règlement, lesquelles inclut la quantité d'énergie, en MWh, qu'un vendeur vend à un acheteur à un endroit spécifié et à une heure établie.
Non-GRT		désigne une entité juridique ne traitant pas avec l'activité opérationnelle du GRT, incluant : les acteurs du marché, les DSO, les producteurs, les bourses d'électricité, les commerçants, les consommateurs, les autorités, les gouvernements, les régulateurs, les institutions arabes, les cours et tribunaux.
Norme de sécurité d'exploitation	OSS	désigne un ensemble de critères de sécurité que chaque GRT doit adopter pour exploiter son système électrique dans des états normaux et en cas d'aléas.
Obligation de capacité		désigne l'exigence du présent Accord général selon laquelle chaque État membre doit maintenir un niveau de puissance nominale au-delà de sa demande de pointe annuelle en électricité.
Offre		désigne une quantité de l'offre et un prix de l'offre proposés par un participant enregistré participant à une enchère.
Opérateur de bloc de réglage de la fréquence-puissance	Opérateur de bloc LFC	désigne la personne désignée par un ou plusieurs États membres chargée de : a) Gérer le LFC au sein de son propre bloc de réglage et de s'assurer que ses zones de réglage Fréquence-Puissance respectent leurs obligations en matière de LFC et d'écart temporel. b) L'organisation du règlement et/ou de la compensation entre ses zones LFC.
Opérateur de zone de réglage de la fréquence-puissance	Opérateur de zone LFC	désigne la personne désignée par un ou plusieurs États membres chargée de : a) La coordination des programmes d'échanges entre ses zones de programmation associées et pour les échanges entre ses zones LFC associées. b) La LFC pour sa propre zone de réglage. c) La coordination de la correction des écarts temporels.
Opérateur de zone du centre de coordination		désigne la personne désignée par un ou plusieurs États membres chargée de : a) La coordination des programmes d'échanges entre ses blocs LFC et les échanges entre ses zones du centre de coordination associées. b) Veiller à ce que ses blocs LFC respectent leurs obligations vis-à-vis des LFC.

		<p>c) Calcul de l'écart horaire en coopération avec les zones de centre de coordination associées.</p> <p>d) Effectuer le règlement et/ou la compensation entre ses blocs LFC et contre les autres zones du centre de coordination.</p>
Outil d'enchère		désigne le système ICT utilisé par le facilitateur de marché régional pour effectuer des enchères et pour faciliter d'autres procédures décrites dans les Règles d'attribution.
Outils d'évaluation	ET	désigne des produits informatiques dont les algorithmes sont agréés et qualifiés pour effectuer des simulations et des calculs dans tous les processus nécessaires à l'exploitation du PAEM et décrits dans le Code de réseau arabe.
Ouvrages		signifie lignes, transformateurs, déphaseurs, condensateurs série, compensateurs shunt.
Participant au PAEM		désigne une personne dûment habilitée à participer au PAEM
Participant enregistré		désigne un participant au marché ayant conclu un accord de participation avec le facilitateur de marché régional
Partie divulgatrice		désigne une partie fournissant des données.
Partie réceptrice		désigne une partie recevant des données.
Partie/Parties		désigne le facilitateur de marché régional et/ou un participant enregistré désigné individuellement en tant que partie ou collectivement en tant que parties
Parties en contestation		a la signification qui lui a été attribuée au Chapitre GC 8 des Conditions générales.
Pénurie		désigne toutes les situations dans lesquelles, pour une raison quelconque, la demande ne peut être satisfaite en suivant les caractéristiques standards des SoS.
Période de dispatching		désigne une période d'une (1) heure, commençant au début d'une heure, en référence à laquelle les transferts d'énergie réels et les transferts d'énergie programmés sont déterminés.
Période de maintenance annuelle	AMP	désigne la période pendant laquelle il est plus pratique d'allouer les activités de maintenance car la charge ou consommation est plus faible, tout comme les flux d'énergie, et l'adéquation est garantie avec des marges adéquates.
Période de réduction		désigne une période de temps, c'est-à-dire des jours et/ou des heures calendaires spécifiques, au cours de la période du produit durant laquelle des capacités de transfert transfrontalier avec quantité réduite de MW sont proposées, en tenant compte d'une situation de réseau spécifique prévue telle qu'une maintenance planifiée, des indisponibilités longue durée ou encore des problèmes d'équilibre prévus.
Période d'enchères		désigne le délai dans lequel les participants enregistrés souhaitant participer à une enchère peuvent soumettre leurs offres.
Période du produit		signifie l'heure et la date auxquelles le droit d'utiliser le droit de transport à long terme commence, et l'heure et la date auxquelles le droit d'utiliser le droit de transport à long terme prend fin.
Personne		comprend toute société, partenariat, trust, coentreprise, association, entreprise ou autre corps privé ou public, ainsi que tout organisme gouvernemental et toute autre entité ou organisme ou catégorie d'entités ou d'organismes désigné par la loi comme entrant dans la définition du mot « personne ».
Pilote de la fréquence		désigne le GRT chargé de la coordination de la gestion des fréquences dans une zone synchrone.
Plage de fréquence standard		désigne un intervalle défini symétriquement autour de la fréquence nominale à l'intérieur duquel la fréquence du système d'une zone synchrone est censée fonctionner.
Plan annuel d'indisponibilité régional	RAUP	désigne le Plan d'indisponibilité au niveau régional basé sur tous les NAUP disponibles de la région.
Plan de défense		désigne l'ensemble prédéfini de contre-mesures prévues pour faire face aux aléas hors dimensionnement et exceptionnels, et limiter l'impact négatif sur le système électrique.

Plan de développement national	NDP	désigne le plan de développement de l'extension du réseau et de la production au niveau national ou au niveau GRT.
Plan de maintenance		désigne l'ensemble des travaux de maintenance planifié visant à des niveaux donnés de fiabilité et de préservation des actifs générant le Plan d'indisponibilité.
Plan de reconstitution		désigne la séquence structurée d'actions à effectuer dans le cadre de la reconstitution.
Plan de test		désigne le plan mis en place par les GRT pour tester et garantir la conformité des utilisateurs du réseau aux exigences du Code d'exploitation.
Plan d'indisponibilité		désigne un programme optimisé d'indisponibilité des éléments du réseau et des installations de production d'électricité.
Plan directeur ou Déclaration de planification	MP	il s'agit du résultat du processus de planification concernant le plan d'expansion de la production et du transport, y compris les marges de réserve, à l'horizon le plus court possible, mais pas moins de 5 ans et avec une fréquence de roulement de 2 ans.
Plan mobile		signifie un plan avec un horizon temporel de 10 ans, mis à jour tous les 2 ans.
Plan national annuel d'indisponibilité	NAUP	désigne le Plan d'indisponibilité à tous les niveaux des GRT.
Planification à long terme		désigne l'activité de planification dans laquelle la modification des actifs (ajoutés nouveaux ou anciens désaffectés) visant à adapter un système électrique à ses besoins énergétiques futurs.
Planification de l'exploitation		planification de l'adéquation entre la puissance nominale et la demande prévue, incluant les marges de réserve et en tenant compte de l'indisponibilité des installations de production d'électricité et des éléments du réseau à différentes échelles de temps.
Point de mesure défini	DMP	désigne l'emplacement physique ou virtuel pour lequel les critères globaux de conformité de précision telles que définis dans le Code de comptage doivent être remplis. Le DMP doit être défini dans l'Accord de raccordement correspondant. Chaque interconnexion de circuit unique entre les GRT disposera de deux DMP, c'est-à-dire un avec chacun d'entre eux.
Point de mesure réel		désigne, l'emplacement physique où l'électricité est comptée.
Point de raccordement		désigne l'interface à laquelle une installation est raccordée à un réseau de Transport, un réseau offshore, un réseau de distribution, y compris les réseaux de distribution fermés, ou un système CCHT.
Point d'échange	IP	désigne un emplacement physique établi où le courant circule d'une zone de réglage à une autre.
Point d'interface CCHT		désigne un point auquel l'équipement du système CCHT est relié à un réseau de transport AC, auquel les spécifications techniques affectant les performances de l'équipement peuvent être prescrites.
Politiques de sécurité		désigne les politiques concernant la mise en œuvre des règles affectant directement et indirectement l'approche du Code d'exploitation vis-à-vis de la SoO et de la SoS.
Position nette des échanges d'une zone		l'agrégation nette de tous les programmes AC et DC externes d'une zone.
Précautions de sécurité		signifie mise à la terre et isolement.
Prévision de la charge		activité dans le cadre du processus de planification de l'exploitation pour l'évaluation des valeurs attendues de charge ou de consommation au niveau de la zone de réglage, et pour un horizon temporel futur donné, associées à une probabilité donnée. Sauf indication contraire, les valeurs sont exprimées sur une base horaire en MWh.
Prévisions d'adéquation du système		désigne un sous-processus de l'OPP visant à prédire le niveau de SoS à chaque horizon temporel. Elles comprennent les perspectives pour une période donnée sur la couverture de la charge ou consommation de la zone de réglage, avec l'évaluation des risques de ne pas la satisfaire et la quantification des marges de réserve disponibles.
Prix de l'offre		désigne le prix qu'un participant enregistré est prêt à payer pour un (1) MW et une heure de droit de transport à long terme.

Prix marginal		désigne le prix déterminé lors d'une enchère particulière à payer par tous les participants enregistrés pour chaque MW et heure de droit de transport à long terme acquis.
Probabilité de perte de charge	LOLP	désigne, pour une zone de réglage d'un GRT, la probabilité que la consommation horaire dépasse la capacité de la ressource.
Procédure d'alerte		désigne une procédure à appliquer chaque fois que les données d'exploitation prédisent des situations non sécurisées impliquant des systèmes électriques interconnectés.
Processus d'accord		désigne le processus au cours duquel le GRT demandeur et le fournisseur confirment les valeurs des programmes externes des GRT pour une direction donnée et pour tous les intervalles de temps de chaque délai.
Processus d'attribution		désigne le processus décrit au Chapitre SDC 3 concernant l'attribution de la capacité de transfert disponible à la frontière de chaque État membre, nette de la capacité de transfert réservée.
Processus de planification de l'exploitation	OPP	processus structuré de coordination de la planification de l'exploitation.
Processus de validation, estimation et édition		désigne le processus utilisé pour valider, estimer et modifier les données de comptage brutes afin de générer les données de comptage définitives ou de reproduire les données de comptage manquantes.
Processus de vérification		désigne la vérification des programmes externes du GRT nets agrégés devant atteindre zéro dans la zone synchrone
Production		désigne le débit auquel l'énergie électrique est générée et fournie au réseau par une installation ou partie de celle-ci généralement exprimée en kilowatts ou en mégawatts, à un instant donné ou en moyenne sur tout intervalle de temps définit. Le terme flotte de production fait référence à toutes les installations de production d'électricité installées et disponibles sur le territoire d'un État membre.
Production décentralisée		désigne la production d'électricité au sein d'un réseau de distribution ou situé côté client du réseau de distribution.
Produit intérieur brut	GDP	désigne l'indicateur quantifiant la valeur totale des biens produits et des services fournis dans un pays au cours d'une (1) année.
Programme de compensation		désigne la compensation des écarts par inadvertance par rapport à une planification. Elle est effectuée en exportant vers/en important depuis le système électrique interconnecté pendant la période de compensation par des programmes de puissance constante dans les mêmes périodes tarifaires que lors de leur survenue.
Programme de réglage		désigne l'ensemble apparié de tous les programmes d'échange liés à une zone définie (ex : zone de réglage, bloc de réglage) et le programme de compensation des écarts Involontaires.
Programme externe du GRT		désigne un programme représentant l'échange d'électricité des GRT entre différentes zones de programmation.
Programme externe du GRT agrégé net		désigne un programme représentant l'agrégation nette de tous les programmes externes des GRT entre deux zones de programmation ou entre une zone de programmation et un groupe d'autres zones de programmation.
Projet		désigne un projet de développement d'une ou plusieurs interconnexions transfrontalières entre les États membres pour augmenter le transfert d'énergie et la SoS.
Propriétaire de la station de conversion CCHT		désigne une entité physique ou morale possédant une station de conversion CCHT.
Propriétaire de l'installation		désigne une entité physique ou morale possédant une installation.
Propriétaire de l'installation de consommation		désigne une entité physique ou morale possédant une installation de consommation.
Propriétaire de l'installation de production d'électricité		désigne une entité physique ou morale propriétaire d'une installation de production d'électricité.

Propriétaire du réseau de transport	GO	désigne l'entité au sein de chaque GRT ou séparée, le propriétaire du réseau de transport ou partie de celui-ci, soumis(e) à des obligations de service public. Le propriétaire du réseau est responsable de la planification à long terme et du développement des réseaux nationaux et des interconnexions internationales.
Propriétaire du système CCHT		désigne une entité physique ou morale possédant un système CCHT.
Publier		signifie, pour un document ou une information, placer ce document ou cette information sur le site internet du secrétariat du marché, du facilitateur de marché régional ou de l'ARC panarabe, avec publication interprétée en conséquence.
Puissance nominale ou Capacité de production		signifie la puissance active maximum qu'une unité de production d'électricité, une station de production ou un autre appareil électrique peut fournir, généralement exprimée en mégawatt.
Quantité de l'offre		désigne la quantité de droit de transport à long terme en MW demandée par un participant enregistré.
Rapport de réglementation		désigne un rapport à publier périodiquement par le PAEM panarabe sur des questions soulevées par le PAEM où une action peut être nécessaire pour résoudre le problème.
Rapport d'exploitation annuel		désigne le rapport annuel publié l'année Y sur les faits et les chiffres de l'exploitation de l'année Y-1.
Réalimentation en énergie		signifie le processus de reconstitution après une panne.
Reconstitution		processus général de reconstitution du fonctionnement normal d'un système électrique après une panne de courant généralisée ou un état d'urgence.
Région		le terme « Région » a le sens qui lui est donné dans le GA et est également utilisé pour désigner une partie du PAEM. Les dérivés, comme « régional », sont définis en conséquence.
Registre des informations de comptage		désigne les enregistrements de données détaillés pour la Base de données de comptage sous la responsabilité du GRT, à partager et à entretenir avec le secrétariat du marché.
Registre des précautions de sécurité entre les systèmes	RISSP	désigne un registre des précautions de sécurité entre les systèmes à remplir conformément aux dispositions des Codes de réseau nationaux.
Réglage automatique de la production	AGC	désigne un système permettant d'ajuster la puissance de sortie de plusieurs unités de production d'énergie dans différentes installations de production d'électricité, en réponse à des changements dans la demande.
Réglage et acquisition de données	SCADA	système informatisé pour acquérir des mesures et des connexions du système électrique à des fins de contrôle.
Réglage Fréquence-Puissance	LFC	désigne le réglage secondaire adopté dans les systèmes électriques interconnectés pour rétablir la fréquence du système à la valeur nominale et les transferts d'énergie transfrontaliers aux valeurs prévues.
Réglage primaire		désigne une fonction automatique centralisée permettant de régler la production basée sur les réserves primaires.
Réglage secondaire		désigne une fonction automatique centralisée permettant de réguler la production basée sur les réserves secondaires.
Réglage tertiaire		désigne une fonction centralisée de régulation de la production basée sur les réserves tertiaires.
Règles d'attribution		désigne les règles d'allocation de capacité à terme appliquées par le facilitateur de marché régional
Règles de nomination		désigne les règles relatives à la notification de l'utilisation de la capacité de transfert à long terme entre zones par un détenteur de droits de transport physique et sa contrepartie, ou un tiers autorisé, aux GRT respectifs.
Régulateur automatique de tension	AVR	désigne l'équipement automatique à action continue contrôlant la tension de sortie d'une unité de production d'électricité synchrone en comparant la tension de sortie réelle à une valeur de référence, et en contrôlant la sortie d'un système de contrôle d'excitation.
Rejet de charge		désigne la séquence d'actions de manœuvre automatique des unités de production d'électricité activée par l'ouverture de l'interrupteur d'une unité suite à des défauts survenus sur le réseau de transport externe. La logique de rejet de charge a pour but

		d'ajuster la vitesse du groupe à des valeurs proches de la valeur nominale et de réduire, voire d'éliminer, l'alimentation en carburant pour ajuster la puissance produite à celle des services auxiliaires de la centrale (c'est-à-dire déclencher l'unité au foyer), permettant ainsi une rapide resynchronisation de l'unité.
Réseau		désigne une installation et un appareil raccordé dans le but de transporter ou de distribuer de l'électricité. Selon la pratique internationale et les normes CEI-EN ¹ , les niveaux de tension nominaux suivants sont définis pour les réseaux : <ul style="list-style-type: none"> • Basse tension (LV) : ≤ 1 kV • Moyenne tension (MV) : ≤ 35 kV • Haute tension (HV) : ≤ 230 kV • Très haute tension (EHV) : ≤ 800 kV • Ultra-haute tension (UHV) : ≥ 800 kV
Réseau de communication panarabe	PACN	réseau privé dédié à l'échange de données entre les GRT du secteur de l'électricité et opérant sous la responsabilité des GRT et la direction de la zone du centre de coordination.
Réseau de distribution		désigne un système directement raccordé au réseau pour la distribution d'électricité - c'est-à-dire le transport d'électricité sur des réseaux de distribution à haute, moyenne et basse tension, en vue de sa livraison aux clients - mais n'inclut pas la fourniture - et comprend toutes les structures, équipements ou autres composants utilisés à cette fin.
Réseau de transport		désigne un système composé de lignes de transmission interconnectées, de postes et d'installations connexes, dans le but de transporter de l'électricité et de l'énergie en grande quantité. Une valeur seuil U_{seuil} [V] est définie, harmonisée et adoptée par les États membres, comme la valeur minimum de tension d'exploitation au-dessus de laquelle le réseau est considéré comme un réseau de transport. En langue française, le terme « Réseau de transport » s'applique également au terme anglais "Grid", qui est utilisé lorsqu'il s'agit d'identifier un réseau de transport pour lequel un GRT national ou régional a le pouvoir de diriger l'exploitation.
Réseau étendu	WAN	désigne un réseau capable d'assurer des services de communication à une zone géographique plus vaste que la seule zone urbaine.
Réseau pertinent	RG	il s'agit de la partie du réseau sous la responsabilité d'un GRT proche de la frontière, affectant la SoS de l'interconnexion et influençant les valeurs de la TTC.
Réseau séparé		désigne l'ensemble ou partie d'un réseau de transport déconnecté du système électrique du PAEM interconnecté, ayant au moins une unité de production d'électricité ou un système CCHT alimentant ce réseau déconnecté, et qui en contrôle la fréquence et la tension. Les termes « îloté » et « îlotant » doivent être interprétés en conséquence.
Réserve à la hausse		désigne la capacité d'augmenter la production jusqu'au rendement technique maximum des installations de production d'électricité. La réserve disponible est la différence entre le rendement technique maximum cumulé des installations de production d'électricité et la charge ou consommation.
Réserve froide		désigne les réserves des unités de production d'électricité ou ressources de puissance équivalentes mises à disposition après leur raccordement au réseau de transport et leur pleine exploitation.
Réserve globale de réglage primaire		désigne la puissance minimum de réglage primaire soumise à accord conformément à l'incident de référence.
Réserve primaire ou Réserve de stabilisation de fréquences		désigne la réserve disponible pour limiter l'écart de fréquence après un déséquilibre au sein du système électrique.

¹ EN 50110-1 / EN 50160 / EN 60038 / CEI 60071-1 / EN 61936-1

Réserve secondaire ou Réserve de restauration de la fréquence		désigne la réserve destinée à restaurer la fréquence à la valeur nominale dans un système électrique, une fois que le réglage primaire a stabilisé les écarts de fréquence.
Réserve tertiaire ou Réserve de remplacement		désigne les réserves à mettre à disposition pour rétablir le niveau adéquat de réserve secondaire en raison de causes permanentes de déséquilibres.
Réserve tournante		désigne la réserve des unités de production d'énergie ou des ressources d'énergie équivalentes fonctionnant déjà de manière synchrone avec le réseau de transport. Le terme « tournant » est défini en conséquence.
Réserves		désigne toutes les ressources d'énergie active, si précédemment acquises ou acquises en temps réel, ou conformément aux obligations légales, à la disposition des GRT à des fins d'équilibrage et de maintien de la fréquence.
Réserves à la baisse		désigne la capacité de réduire la production jusqu'au rendement technique minimum des installations de production d'électricité. La réserve disponible est la différence entre le rendement technique minimum cumulé des installations de production d'électricité et la charge ou consommation.
Responsable de la resynchronisation		désigne le GRT chargé de coordonner les pilotes de la fréquence pendant le processus de resynchronisation de deux GRT adjacents et d'exécuter la resynchronisation. Le terme « Responsable de la synchronisation » est défini en conséquence en cas de première synchronisation entre deux ou plusieurs systèmes électriques asynchrones.
Responsable du règlement panarabe		désigne le rôle joué par l'opérateur de zone du centre de coordination, l'opérateur du bloc de réglage ou l'opérateur de la zone de réglage, qui collecte toutes les données du point de comptage et toutes les données de programmation pertinentes, et établit le rapport de règlement panarabe pour la zone panarabe correspondante
Scénario		désigne une perspective d'avenir caractérisée par des indicateurs d'orientation. Un scénario n'est pas une prédiction à laquelle une probabilité est associée.
Secrétariat du marché		désigne l'organe administratif du même nom établi par l'ARC panarabe pour servir le PAEM, et qui sera temporaire au sein du secrétariat du LAS. L'ARC panarabe pourra, ultérieurement, le rattacher au facilitateur de marché régional ou à toute entité appropriée, en considérant l'importance du maintien de l'indépendance technique et administrative du groupe de surveillance du marché défini dans le GA, s'il est décidé de fusionner avec le facilitateur de marché régional ou tout autre organisme exploitant.
Sécurité d'exploitation	SoO	désigne l'aptitude d'un système à accomplir sa tâche avec une fiabilité adéquate, c'est-à-dire à pouvoir résister aux contraintes subies par le système en raison de défaillances et d'autres événements extérieurs.
Sécurité d'approvisionnement	SoS	désigne la capacité d'un système à couvrir la charge ou consommation pour chaque période de temps et pour une zone donnée.
Service de système ou service auxiliaire		désigne un service autre que la production d'énergie et/ou la fourniture de capacité, utilisé pour maintenir la fiabilité, y compris les réserves, le contrôle de la fréquence, le contrôle de la tension et la capacité de démarrage autonome.
Snapshot ou Instantané		désigne l'ensemble de données et d'informations à un instant donné de chaque système électrique en termes de topologie du réseau, d'injections de production nodales, de tensions nodales en amplitude et en phases et de charges nodales
Source d'énergie renouvelable	EnR	désigne les ressources de production d'électricité à partir de processus naturels existants tels que le soleil, le vent, l'eau courante, les processus biologiques et les flux de chaleur géothermique.
Spécifications des enchères		désigne une liste des caractéristiques spécifiques d'une enchère, y compris la nature des produits proposés et les dates pertinentes.

Stabilisateur de puissance	PSS	désigne une fonctionnalité supplémentaire de l'AVR d'une unité de production d'électricité synchrone dont le but est d'amortir les oscillations de puissance.
Station de conversion CCHT		désigne une partie d'un système CCHT qui consiste en une ou plusieurs unités de conversion CCHT installées en un seul endroit avec des bâtiments, des réacteurs, des filtres, des dispositifs de puissance réactive, contrôle, surveillance, protection, mesure et auxiliaires
Système CAHT	HVAC	désigne une technologie de transmission qui transfère de l'énergie sous forme de courant alternatif haute tension (AC).
Système CCHT		désigne un système d'énergie électrique qui transporte l'énergie sous forme de courant continu (DC) haute tension entre deux ou plusieurs bus de courant alternatif (AC), et comprend au moins deux stations de conversion CCHT avec lignes ou câbles de transport DC entre ces stations de conversion CCHT.
Système d'alarme	WS	désigne des pages synoptiques des pages-écran contenant des informations concises à partager entre les GRT d'une zone afin d'informer ces GRT de l'état des réseaux et les avertir des urgences.
Système d'automatisation des postes	SAS	le système secondaire installé dans n'importe quel poste assurant l'automatisation, la surveillance, le contrôle à distance et local ainsi que la protection du poste.
Système de collecte des données	DCS	désigne le processus d'extraction des données de comptage d'un équipement de comptage et le transfert de ces données de comptage dans une base de données de comptage à distance.
Système de contrôle d'excitation		désigne un système de commande à rétroaction incluant la machine synchrone et son système d'excitation.
Système de gestion énergétique	EMS	désigne le système d'outils informatiques utilisé par les GRT nationaux pour surveiller, contrôler et optimiser les performances du système électrique.
Système de mesure à zone étendue	WAMS	désigne une technologie visant à améliorer la connaissance de la situation et la visibilité au sein du système électrique des réseaux de transport actuels et futurs. Il utilise des données de phaseur synchronisé en temps réel pour mesurer l'état du réseau, afin d'en améliorer la stabilité et la fiabilité.
Système de réseau pour le raccordement		a la signification qui lui a été attribuée au Chapitre CC 3 du Code de raccordement.
Système de transmission AC flexible	FACTS	désigne les dispositifs électroniques de puissance statiques installés dans les systèmes de transmission AC pour augmenter la capacité de transfert de puissance, la stabilité et la contrôlabilité des réseaux de transport grâce à une compensation série et/ou shunt.
Système électrique		désigne le système électrique intégré et les installations connectées à ce système.
Système électrique du PAEM		désigne l'intégration des systèmes électriques des États membres.
Système électrique intégré		désigne le réseau de transport et les structures, équipements et autres composants reliant le réseau de transport aux réseaux de distribution.
Systèmes isolés		désigne un État membre non relié directement ou indirectement, ou ayant un raccordement en construction en direction d'un autre membre du PAEM au moment de la signature de l'Accord général.
Technologie de l'information et de la communication	ICT	désigne l'ensemble des technologies utilisées pour gérer les télécommunications, les médias audiovisuels, les systèmes de gestion intelligents, les systèmes de traitement audiovisuel et de transmission des communications, ainsi que les fonctions de contrôle et de surveillance basées sur le réseau de transport.
Temps de réglage primaire	[sec]	désigne le temps pendant lequel les ressources disponibles pour le réglage primaire sont complètement fournies (en MW).
Tenue aux creux de tension		désigne la capacité des appareils électriques à rester connectés au réseau et à fonctionner pendant des périodes de basse tension au point de raccordement causées par des pannes sécurisées.
Top-down		désigne la stratégie de réalisation de la reconstitution consistant à remettre sous tension un ou plusieurs systèmes électriques en état de black-out au moyen d'une source externe. Dans ce code, la source externe est le réseau d'un GRT adjacent.
Transféréur		a la signification lui a été attribuée SDC 3.7.2

Transfert d'énergie		désigne un transfert d'électricité entre deux réseaux de transport.
Transfert d'énergie programmé		désigne un transfert d'énergie programmé pour avoir lieu conformément au Code de réseau arabe.
Transfert d'énergie réel		désigne le transfert d'énergie réel d'un participant au PAEM dans une période de dispatching à partir du réseau de transport d'un État membre (mesuré en MWh, avec une précision de mesure jusqu'à 2 décimales).
Transformateur de courant	CT	désigne le type de transformateur utilisé pour réduire ou multiplier un AC. Il produit un courant dans son secondaire proportionnel au courant dans son primaire.
Transformateur de mesure		désigne un transformateur électrique dans lequel le courant ou la tension mesuré(e) agisse sur l'enroulement primaire du transformateur ; l'enroulement secondaire (abaisseur) est relié à des instruments de mesure ou à des relais de protection.
Transformateur de tension	VT	désigne un type de transformateur de mesure relié en parallèle, utilisé pour le comptage et la protection dans les circuits haute tension ou l'isolement par déphasage par phaseur. Ils sont conçus pour présenter une charge négligeable à l'alimentation mesurée et pour avoir un rapport de tension précis permettant un comptage précis.
Union for the Coordination of the Transmission of Electricity (Union pour la coordination du transport d'électricité)	UCTE	désigne l'Union pour la Coordination du Transport de l'Électricité, ayant coordonné l'exploitation et le développement du réseau de transport d'électricité pour le réseau de transport à fonctionnement synchrone de l'Europe continentale, offrant ainsi une plateforme fiable à tous les acteurs du marché intérieur de l'électricité et au-delà. Elle est restée active de 1951 à 2009, année durant laquelle toutes les tâches opérationnelles ont été transférées à l'ENTSO-E.
Unité de conversion CCHT		désigne une unité comprenant un ou plusieurs ponts de conversion, ainsi qu'un ou plusieurs transformateurs de conversion, réacteurs, équipement de contrôle d'unité de conversion, dispositifs de protection et de commutation essentiels et auxiliaires, utilisés, le cas échéant, pour la conversion.
Unité de mesure de phaseur	PMU	désigne un IED utilisé pour estimer l'amplitude et l'angle de phase d'une quantité de phaseur électrique (telle que la tension ou le courant) dans un réseau, en utilisant une source de temps commune pour la synchronisation.
Unité de production d'électricité	Unité	désigne soit une unité de production d'électricité synchrone, soit une unité de production d'électricité à onduleur.
Unité de production d'électricité synchrone		désigne un ensemble indivisible d'installations pouvant générer de l'énergie électrique de manière à ce que la fréquence de la tension générée, la vitesse du générateur et la fréquence de la tension du réseau soient dans un rapport constant et donc en synchronie.
Unité d'énergie renouvelable variable	EnRV-unité	désigne les unités de production d'électricité qui utilisent des EnVR variables non programmables comme sources d'énergie primaire.
Unité terminale à distance	RTU	désigne un dispositif électronique à microprocesseur utilisé dans les systèmes de contrôle industriels pour connecter divers équipements à des systèmes de contrôle distribués ou de réglage et acquisition des données.
Unités de production d'électricité à onduleur		désigne une unité ou un ensemble d'installations en mesure de générer de l'énergie électrique, laquelle est soit reliée de manière non synchrone au réseau ou par le système électronique de puissance, et qui a également un seul point de raccordement à un réseau de transport, un réseau de distribution tel qu'un réseau de distribution fermé ou système CCHT.
Utilisateur de réseau		désigne une personne physique ou morale qui approvisionne ou est approvisionnée par un réseau de transport.
Utilisez-la ou vendez-la		désigne le principe selon lequel la capacité sous-jacente entre zones de droits de transport physique achetés et non nominés est automatiquement mise à disposition pour l'attribution de capacité journalière et selon lequel le détenteur de ces droits de transport physique perçoit une rémunération de la part des GRT.
Valeur de la charge délestée	VOLL	valeur monétaire de la demande non satisfaite. S'il n'existe pas de meilleure évaluation, VOLL est le GDP/demande d'énergie annuelle totale d'un État membre.

Valeur de référence		désigne une information numérique sur la valeur à donner à un paramètre, selon les pratiques courantes ou les meilleures pratiques d'utilité. Dans le cadre du Code de réseau arabe, les valeurs de référence ne sont pas contraignantes à moins qu'elles ne soient convenues entre les GRT d'une même zone ou région synchrone.
Vendeur		désigne un participant au PAEM qui achète de la capacité, de l'énergie ou un service de système dans le cadre d'un contrat bilatéral ou multilatéral.
WG1 - Comité de planification de l'exploitation	WG1	désigne un groupe de travail chargé de concevoir, maintenir et surveiller la planification de l'exploitation. Conformément à l'article 3.4.2.4 du GA, il rend compte au comité des GRT arabes en qualité de sous-comité.
WG2 - Comité pour l'exploitation	WG2	désigne un groupe de travail chargé de concevoir, maintenir et surveiller les processus d'exploitation en temps réel. Conformément à l'article 3.4.2.4 du GA, il rend compte au comité des GRT arabes en qualité de sous-comité.
WG3 - Comité ICT	WG3	désigne un groupe de travail chargé de concevoir, maintenir et contrôler les processus et outils en matière d' ICT. Conformément à l'article 3.4.2.4 du GA, il rend compte au comité des GRT arabes en qualité de sous-comité.
WG4 - Comité de planification	WG4	désigne un groupe de travail chargé de rédiger le Plan directeur panarabe. Conformément à l'article 3.4.2.4 du GA, il rend compte au comité des GRT arabes.
Zone asynchrone		désigne une partie du système électrique du PAEM couverte par des GRT nationaux interconnectés de manière asynchrone ou non.
Zone d'échange		il s'agit d'une partie d'un système électrique, où toute forme de marché est organisée et où un coût de l'énergie est formé.
Zone d'appel d'offres		désigne un cas de zone d'échange dans le cas de régimes de marché réglementé, où les marchés concurrentiels de l'énergie et de service de système sont réglementés par des enchères.
Zone de programmation	SA	une zone dans laquelle les obligations des GRT en matière de programmation s'appliquent en raison de besoins d'exploitation ou organisationnels.
Zone de réglage Fréquence-Puissance ou Zone de réglage	Zone LFC ou CA	désigne une partie d'une zone synchrone ou une zone synchrone entière du système électrique du PAEM, physiquement délimitée par des points de mesure des interconnexions avec d'autres zones LFC, exploitée par un ou plusieurs GRT remplissant les obligations en termes de LFC, et comprend, le cas échéant, une installation de consommation et/ou une installation de production physique connectée.
Zone démilitarisée	DMZ	désigne un sous-réseau physique ou logique séparant un réseau local interne d'un réseau externe ou non propriétaire. Une DMZ sert de réseau de première ligne qui interagit directement avec les réseaux externes tout en le séparant logiquement du réseau interne. Les serveurs, ressources et services externes se trouvent dans la DMZ, et sont accessibles sur internet, mais le reste du réseau local interne reste inaccessible.
Zone d'observabilité		désigne le propre réseau d'un GRT et les parties concernées des réseaux de distribution et des réseaux de transport des GRT voisins, sur lesquels le GRT met en œuvre une surveillance et une modélisation en temps réel pour maintenir la sécurité opérationnelle dans sa zone de réglage.
Zone du centre de coordination		désigne la composition de plusieurs blocs LFC sous la responsabilité d'un même opérateur de zone du centre de coordination.
Zone synchrone		désigne une partie du système électrique du PAEM couverte par des GRT nationaux interconnectés de manière asynchrone.

GD 2 SYMBOLES ET UNITES DE MESURE

Symbole	Variable	Unités de mesure
Δf	Écart de fréquence du réseau de transport	[Hz] ou [p.u.]
ΔP	Variation de la puissance active de sortie d'une unité de production d'électricité	[MW]
$\Delta t_{LFSM_activation}$	Temporisation initiale maximum pour l'activation de la réponse à fréquence industrielle par une unité de production d'électricité	[sec]
f	Fréquence	[Hz] ou [p.u.]
$F_{frontiere}$	Limites de fréquence adoptées pour caractériser les effets des conditions environnementales et d'exploitation sur la capacité de puissance active des unités de production d'électricité.	
f_n	Fréquence nominale	[Hz] ou [p.u.]
$F_{f_{bas}}$	Une limite de fréquence inférieure à la fréquence nominale f_n nécessaire pour définir les plages de fréquence dans le Code de raccordement	[Hz] ou [p.u.]
$F_{f_{haut}}$	Une limite de fréquence supérieure à la fréquence nominale f_n nécessaire pour définir les plages de fréquence dans le Code de raccordement	[Hz] ou [p.u.]
P	Puissance active nominale	[MW]
PF_{charge}	Importation ou exportation du facteur de puissance du seuil de puissance active pour les installations de demande	
P_{lt}	Gravité du scintillement à long terme	[-]
P_{MAX}	Puissance active maximum de sortie d'une unité de production d'électricité	[MW]
P_{st}	Gravité du scintillement à court terme	[-]
P_{seuil}	Seuil de puissance active nominale au-dessus duquel une unité de production d'électricité doit être raccordée au réseau de transport.	[MW]
Q	Puissance réactive	[Mvar]
s	Statime d'une unité de production d'électricité synchrone ou d'un système CCHT	[%]
t_1	Retard initial maximum admissible de la capacité de réponse de la puissance active	[s]
t_2	Temps d'activation complet de la capacité de réponse de puissance active	[s]
t_i	Résolutions temporelles pour les intervalles de temps de l'échange de données électroniques dans le Code de programmation et de dispatching	[min] ou [h]
t_{rec}	Séries temporelles pour construire la courbe de capacité de tenue aux creux de tension et les unités de production d'électricité et les systèmes CCHT	[ms]
U	Tension	[V]
U_{bas}	Une limite de tension inférieure au niveau de tension nécessaire pour définir les plages de fréquence dans le Code de raccordement	[p.u.]
U_{haut}	Une limite de tension supérieure au niveau de tension nécessaire pour définir les plages de fréquence dans le Code de raccordement	[p.u.]
U_{ret}	Séries de tension pour construire la courbe de capacité de tenue aux creux de tension et les unités de production d'électricité et les systèmes CCHT	[p.u.]
U_{rec}		
V_{seuil}	Valeur minimum de tension d'exploitation au-dessus de laquelle le réseau est considéré comme réseau de transport	[kV]

GD 3 STRUCTURE DU CODE ET HIERARCHIE DES RUBRIQUES

Le **Code de réseau arabe** est structuré conformément à la structure et à la hiérarchie des rubriques indiquées à la Figure GD 1.

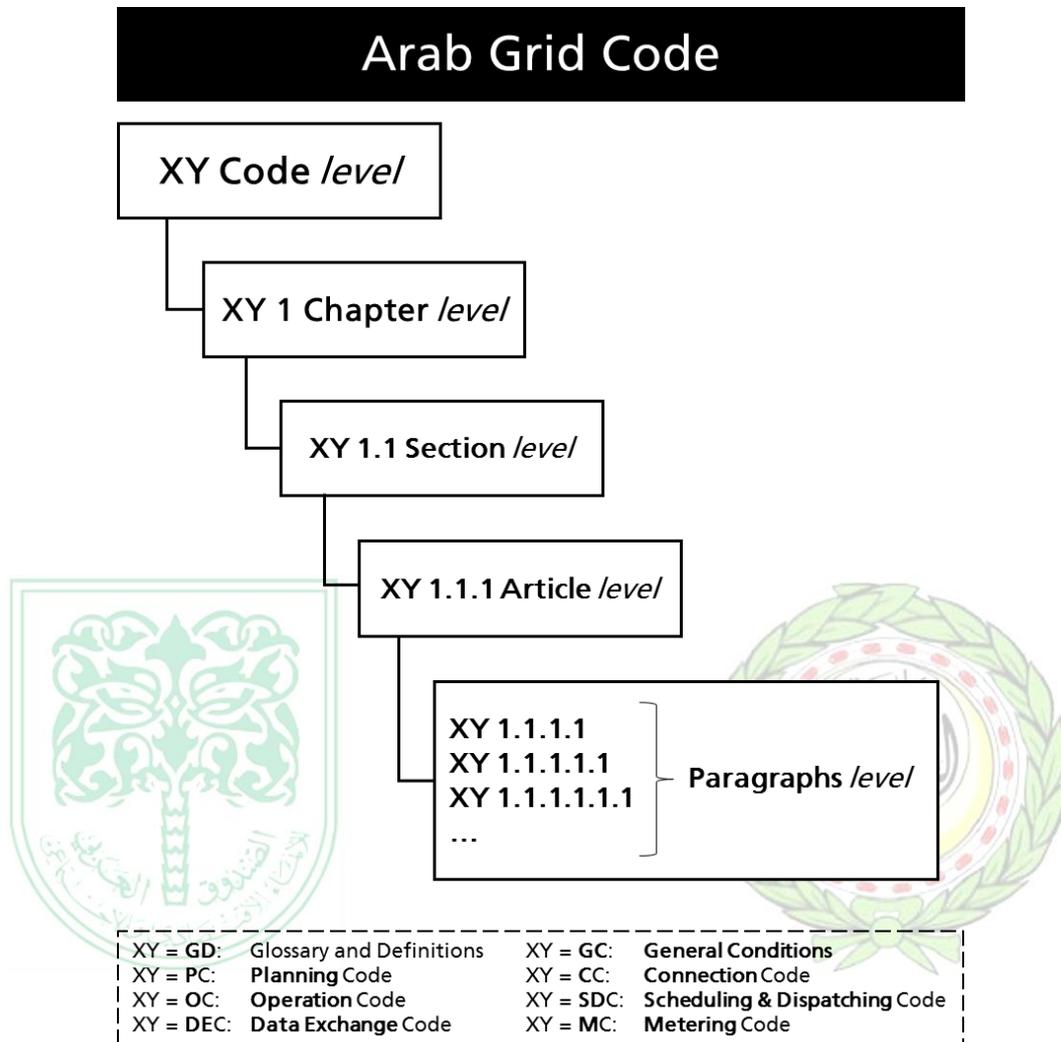


Figure GD 1 Structure du code et hiérarchie des rubriques